



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 février à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Monsieur Michel THOMAS, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle CALIX, M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, M. Pierre COTTIN, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, M. Pierre IZIKIAN, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI

Absents excusés :

Mme Marie-Claude LEPEUVE donne pouvoir à Mme Michèle CALIX
M. Guénaël DECATÉ donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE
M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Patricia PETIT

Secrétaire de séance : M. Pierre COTTIN

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Date de convocation : Mercredi 9 février 2022
Date d'affichage : Vendredi 19 février 2022

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Zahra RAHMOUNE-DALI en tant que conseillère municipale, suite à la démission de Mme Virginie GUILLORY du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du lundi 24 janvier a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 2022/28 à 2022/35 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal, qui sont entérinées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS :**

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2022/28	27/01/2022	Contrat de location de la salle de spectacles, du hall d'accueil et du bar de l'Orangerie le 1er juin 2022	Ecole de danse Etincelle	4 350.00 €	non soumis à la TVA
2022/29	31/01/2022	Convention de partenariat pour la mise à disposition de matériel et de personnel, et l'attribution d'une subvention, saison 2021/2022	ASGIR	à titre gracieux	/
2022/30	02/02/2022	Convention pour l'utilisation des installations du complexe sportif et l'attribution d'une subvention, saison 2021/2022	Association LIONS CLUB	à titre gracieux	/
2022/31	08/02/2022	Modification de la sous-régie du service de l'Observatoire de la réussite scolaire, renommée régie Pôle Famille - annule et remplace la décision 17/04AG	Observatoire	/	/
2022/32	09/02/2022	Convention pour une formation "recyclage certificat d'aptitude à l'exercice de la profession maître-nageur sauveteur" (CAEP MNS) en faveur d'un agent du service des sports	CREPS Ile de France	240.00 €	non soumis à la TVA
2022/33	09/02/2022	Convention pour une formation "habilitation électrique B1V B2V BR BE manœuvre et essai - initial" en faveur d'un agent du service des sports	CACEF ile de France	600.00 €	non soumis à la TVA
2022/34	09/02/2022	Convention pour une formation préalable à l'armement: maniement du pistolet semi-automatique en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	1 012.50 €	non soumis à la TVA
2022/35	09/02/2022	Convention pour une formation préalable à l'armement: maniement du pistolet à impulsions électriques en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	240.00 €	non soumis à la TVA

➤ **DELIBERATIONS :**

***. 2022/36 – Recrutement de deux agents de police intercommunale par la CARPF**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention de mutualisation et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/37 – Création d'un poste d'animateur à temps complet (cat B)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Animateur (catégorie B), à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/38 – Création de deux postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (cat B)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer deux postes d'Auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B), à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022.

PRECISE que ces postes seront pourvus dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/39 – Tarifs mini séjour 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le prestataire Profil Evasion pour la réservation du mini-séjour précité pour un montant de 4 025 € TTC (hors transport) ainsi que les éventuels avenants.

ADOpte les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous pour le mini-séjour 2022.

AUTORISE qu'un acompte de 15.00 € soit demandé à l'inscription du mini-séjour.

DIT que les crédits nécessaires et les recettes sont prévus au Budget Primitif 2022.

DIT qu'en cas d'annulation par les familles, les frais ne seront pas réclamés en cas d'événement grave (examiné au cas par cas).

		Mini-séjour «La Vie de Château » (Bourgogne)		
Age		GS/CP/CE1 ALSH		
Nombre réservations		24		
Date		Du 27 au 29 avril 2022		
Coût TTC du séjour par enfant		204 €		
<u>Quotients</u>	%	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^{ème} enfant</i>	<i>3^{ème} enfant</i>
0 à 372 €	10	20 €	18 €	16 €
373 à 495 €	15	31 €	28 €	24 €
496 à 619 €	20	41 €	37 €	33 €
620 à 867 €	25	51 €	46 €	41 €
867 € et plus	30	61 €	55 €	49 €
Extérieurs	100	204 €	204 €	204 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*. 2022/40 – Tarifs des représentations – cirque de Vérone

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs spécifiques pour les représentations du Cirque de Vérone dans le tableau ci-dessous :

	ROI SSEENS	EXTERIEURS
0/3 ANS	GRATUIT	GRATUIT
4/16 ANS	2,00 €	5,00 €
17 ANS ET PLUS	3,00 €	8,00 €

DIT que la recette est prévue au budget principal de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

*. 2022/41 – Convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Roissy-en-France

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention annexé à la délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à signer la convention de financement ARS Ile de France/Ville de Roissy-en-France concernant le centre de vaccination de Roissy-en-France ainsi que les conventions, avenants et documents futurs s'y rapportant.

PRECISE que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Principal de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. Affaires diverses :**

- Patricia PETIT interroge le Maire au sujet du séminaire des élus qui s'est tenu le 5 février dernier. Elle souhaiterait savoir pourquoi les membres de l'opposition n'ont pas été conviés.
M le Maire indique qu'il s'agissait d'une réunion de travail avec les membres du groupe majoritaire, et qu'il n'est pas opposé à programmer un nouveau séminaire.
De plus, M. le Maire indique qu'il communiquera à tous les membres du conseil le compte-rendu des sujets abordés.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet AGORALIM. En effet, il pourrait être envisagé l'installation d'un « Rungis Bis » sur les terrains ITC. Ce projet, mené par l'Etat, regroupe les communes de Bonneuil; Goussainville, Gonesse et Roissy-en France.
La commune a émis un avis défavorable sur le sujet, notamment à cause des difficultés de circulation et des nuisances sonores que cela engendrerait, puisqu'il s'agirait d'activités à services décalés.
Nous espérons obtenir de plus amples informations prochainement, une réunion étant prévue la semaine prochaine avec le Préfet et l'ensemble des interlocuteurs.
- Contrairement à certaines informations qui ont circulé au sein du conseil d'école et entre parents d'élèves, notamment suite aux tests et évaluations effectués en début d'année, M. le Maire tient à indiquer que les résultats de l'école de Roissy sont loin d'être catastrophiques et ne se situent pas en dessous des résultats des écoles aux alentours.
De plus, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) en charge de notre circonscription nous a confirmé que les résultats de l'école de Roissy sont supérieurs à la moyenne de la circonscription et supérieurs à la moyenne du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Certifié conforme,

A Roissy-en-France, le 15 février 2022

Le Secrétaire de séance,


Pierre COTTIN

Le Maire



Michel THOMAS